

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2707

présenté par
Mme Do

à l'amendement n° 2210 de Mme Pételle

ARTICLE 24

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.